

## **Annexe 1 : Directeurs**

DATE : 18/06/2025

### **PREMIER APPEL À CANDIDATURES À UNE FONCTION DE DIRECTEUR/TRICE DANS UNE ÉCOLE FONDAMENTALE**

#### **ENGAGEMENT-DÉSIGNATION A TITRE TEMPORAIRE**

Coordonnées du P.O.

Nom : *ASBL Ecole de l'Alliance*

Adresse : *108, rue de Mons 6031 Monceau-sur-Sambre*

Adresse électronique : *rosedubois953@gmail.com*

Coordonnées de l'école:

Nom : *Ecole de l'Alliance*

Adresse : *108, rue de Mons 6031 Monceau-sur-Sambre*

Site web : *https://www.allianceecoleetcollege.com*

**Date présumée d'entrée en fonction :**

Caractéristiques de l'école : *Ecole libre protestante*

Nature de l'emploi<sup>1</sup> :

☐ emploi définitivement vacant

☒ **emploi temporairement vacant.**

**Durée présumée du remplacement : *du 18 août 2025 au 10 juillet 2026* et motif du remplacement : *direction en maladie de longue durée***

☐ emploi temporairement vacant dont le PO présume qu'il deviendra définitivement vacant à terme (appel mixte).

---

<sup>3</sup> Cocher la nature exacte de l'emploi à pourvoir. Une seule case doit être cochée.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés, au plus tard le  
**15/08/2025**

- par recommandé ou déposées contre accusé de réception
- et/ou par envoi électronique avec accusé de réception

à l'attention de Mme la Présidente, Dubois Rose

Le dossier de candidature comportera *la lettre de motivation et un CV*.

Le cas échéant, une copie des attestations de réussite obtenues dans le cadre de la formation initiale des directeurs sera jointe au dossier de candidature.

Coordonnées de la personne-contact auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Mme Dubois Rose, Présidente

Mail : [rosedubois953@gmail.com](mailto:rosedubois953@gmail.com)

GSM : 0487/ 33 00 07

Mme Browet Micheline secrétaire

mail : [micheline.browet@gmail.com](mailto:micheline.browet@gmail.com)

GSM : 0472/ 91 66 26

Destinataires de l'appel<sup>2</sup> :

- ☒ les membres du personnel exerçant leurs fonctions au sein du pouvoir organisateur ;
- ☒ toute personne remplissant les conditions d'accès à la fonction.

Annexes :

- Annexe 1 : Conditions d'accès à la fonction
- Annexe 2 : Profil de fonction établi par le Pouvoir organisateur<sup>3</sup>.

<sup>4</sup> Cocher les destinataires concernés. Une seule case doit être cochée.

<sup>5</sup> Ce profil doit répondre aux exigences de l'article 5, § 2 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement. Un profil-type de la fonction de directeur d'école est fixé par l'AGCF du XXXX portant exécution de l'article 5, § 1<sup>er</sup> du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement.

## Annexe 1. Conditions d'accès à la fonction

**Les conditions légales d'accès à la fonction** sont :

**O Il s'agit d'un premier appel** <sup>4</sup> :

- 1° être porteur d'un titre du niveau supérieur du 1<sup>er</sup> degré au moins<sup>5</sup>
- 2° être porteur d'un titre pédagogique<sup>8</sup>;
- 3° compter une ancienneté de service de trois ans au sein de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- 4° avoir répondu à l'appel à candidatures.

**Les candidats reconnus comme éligibles à une fonction de directeur par la Commission de valorisation de l'expérience dans l'enseignement<sup>9</sup> ne sont pas concernés par les conditions précitées mais par les conditions suivantes :**

- 1° Jouir des droits civils et politiques
- 2° Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;
- 3° Être de conduite irréprochable;
- 4° Satisfaire aux lois sur la milice;
- 5° avoir répondu à l'appel à candidatures.

**O Il s'agit d'un second appel et le PO n'a pas reçu de candidature valable après un premier appel** (la condition d'ancienneté de 3 ans n'est plus à remplir) :

- 1° Jouir des droits civils et politiques
- 2° Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;
- 3° Être de conduite irréprochable;
- 4° Satisfaire aux lois sur la milice;
- 5° être porteur d'un titre du niveau supérieur du 1<sup>er</sup> degré au moins<sup>7</sup> ;
- 6° être porteur d'un titre pédagogique<sup>8</sup> ;
- 7° avoir répondu à l'appel à candidatures.

**! Les conditions 5° et 6° ne doivent pas être remplies si la Commission de valorisation de l'expérience dans l'enseignement** Erreur ! Signet non défini. **a reconnu le candidat comme éligible à une fonction de directeur.**

<sup>4</sup> Cocher le type d'appel.

<sup>7</sup> Dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, les membres du personnel enseignant des disciplines pour lesquelles n'existe pas de formation délivrant un titre de niveau supérieur du 1<sup>er</sup> degré, peuvent être admis au stage pour autant qu'ils soient porteurs d'un des titres visés aux articles 105 à 108 point a) ou b) du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française

<sup>8</sup> Constituant un titre de capacité tel que défini à l'article 100 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement. <sup>9</sup> Commission visée à l'article 29 du décret du 2 février 2007 précité

## **Annexe 2 : Profil de fonction**

Recherche un instituteur primaire ayant au moins 3 ans d'ancienneté disposé à se former ou titulaire des 3 modules inter-réseaux : axes administratifs, pédagogique et relation, des 2 modules réseau (SEGEC).

Adhérer aux projets éducatifs et pédagogiques des écoles libres confessionnelles et de l'éducation chrétienne en général.